

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 décembre 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la mairesse suppléante M<sup>me</sup> Céline Chartier.

### Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **19-12-1026 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 décembre 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.7 Modification de la garantie d'exécution / Résolutions 12-08-781 et 13-05-429 / PIIA / 1550 et 1650 rue Chicoine / Lot 5 785 028 / Autorisation de signature
- 15.6 Octroi de contrat / Services professionnels du lauréat / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 18 novembre 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.3 Registre des déclarations des élus
  - 4.6 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière
  - 4.8 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Compétence facultative – Culture / Retrait de la Ville
  - 4.10 Université du Québec à Trois-Rivières / Maîtrise en administration des affaires – Campus de Vaudreuil-Dorion / La gestion stratégique du marketing / Bourse 2019 en innovations sociales et environnementales
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.3 Entente / Occupation temporaire du domaine public / Partie du lot 1 678 011 / Rue du Manoir / Autorisation de signature
  - 5.4 Interruption du délai de prescription / 571, 7<sup>e</sup> Avenue

- 5.5 Entente / Occupation permanente du domaine public / Réseau de transport métropolitain / Gare Vaudreuil / Lots 3 001 532, 3 001 533 et 4 874 623 / Autorisation de signature
- 5.6 Reconduction du bail / Projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil / Autorisation de signature
- 5.7 Modification de la garantie d'exécution / Résolutions 12-08-781 et 13-05-429 / PIIA / 1550 et 1650 rue Chicoine / Lot 5 785 028 / Autorisation de signature

## **6. Finances et trésorerie**

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 novembre 2019

## **7. Ressources humaines**

- 7.1 Direction générale / Contrat individuel de travail / Conseiller à la transition et à la planification stratégique / Autorisation de signature
- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Services des loisirs et de la culture / Embauche / Secrétaire-réceptionniste
- 7.4 Services des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.6 Services des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier
- 7.7 Services de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations
- 7.8 Services de sécurité incendie / Confirmations de poste / Quatre pompiers
- 7.9 Services des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier
- 7.10 Services des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier
- 7.11 Comité de santé et sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 16 octobre 2019
- 7.12 Comité de santé et sécurité du travail – cols bleus / Réunions du 10 septembre 2019 et du 5 novembre 2019

## **8. Communications**

## **9. Informatique et géomatique**

- 9.1 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour les années 2020-2021-2022

## **10. Sports et loisirs**

- 10.1 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions saison 2019 / Remboursement
- 10.2 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement
- 10.3 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2019 / U14-2 / Aide financière
- 10.4 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2019 / U12 / Aide financière

## **11. Culture et vie communautaire**

## **12. Protection publique**

## **13. Travaux publics**

- 13.1 Octroi de contrat / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux
- 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-07 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande
- 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-08 / Service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux

**14. Eaux**

**15. Génie**

- 15.1 Demande d'aide financière / Cadre pour la prévention des sinistres / Ministère de la Sécurité publique / Autorisation de signature
- 15.2 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n° 1770
- 15.3 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3<sup>o</sup>) de la LQE / Mon espace atelier / Lots 6 286 131 et 6 286 132
- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement n° 1752
- 15.5 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 7, 9, 10 et 12 / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Entrepreneur général / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737
- 15.6 Octroi de contrat / Services professionnels du lauréat / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

**16. Aménagement du territoire**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 novembre 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 novembre 2019
- 16.4 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-11-179
- 16.5 PIIA / 111, rue Joseph-Carrier / Rénovation extérieure du bâtiment principal et réaménagement du site / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-11-180
- 16.7 Dérogation mineure / 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Superficie de deux enseignes / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 19-11-182
- 16.8 Dérogation mineure / 3126, boulevard de la Gare / Enseigne à plat sur la marquise et enseigne projetante / Lot 4 365 810 / Zone C3-357 / CCU n° 19-11-183
- 16.11 PIIA / Boulevard de la Gare / Remblai du marais et du marécage et abattage d'arbres / Lot 3 001 529 / Zone C3-357 / CCU n° 19-11-186

**17. Environnement**

- 17.1 Convention de financement / Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021 / Projet de l'Atelier Paysan / Autorisation de signature
- 17.2 Mandat à Nature-Action Québec / Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2018-2023) / Fondation de la faune du Québec / MELCC / Contrôle du nerprun au boisé de Charlot

**18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-31 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rue des Aubépines

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Assistance
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

#### **19-12-1027 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

#### **19-12-1028 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **19-12-1029 Registre des déclarations des élus**

CONSIDÉRANT que l'article 5.3.5 du Règlement n° 1749 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Vaudreuil-Dorion oblige le greffier à tenir un registre public des déclarations des élus;

CONSIDÉRANT que l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige le greffier à déposer un extrait du registre public des déclarations des élus lors de la dernière séance ordinaire du mois de décembre;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE prendre acte que le registre public des déclarations des élus ne contient aucune déclaration depuis l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

« ADOPTÉE »

#### **19-12-1030 Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion dans le cadre de sa levée de fonds 2019;

CONSIDÉRANT que la Fondation vient en aide directement aux personnes ou familles défavorisées de la région qui sont en situation d'urgence;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Espoir Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière dans le cadre de sa levée de fonds 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **19-12-1031 MRC de Vaudreuil-Soulanges / Compétence facultative – Culture / Retrait de la Ville**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion, à titre de membre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, assume une quote-part de 29 % en matière de culture;

CONSIDÉRANT que la MRC exerce certaines compétences qui sont, en vertu des lois applicables, obligatoires ainsi que d'autres qui sont facultatives;

CONSIDÉRANT que la Ville juge opportun d'exercer sa faculté de retrait à l'égard de la culture, compétence facultative actuellement exercée par la MRC;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville exerce sa faculté de retrait à l'égard de la compétence facultative de la culture, actuellement exercée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

QUE soit ratifiée la demande transmise en ce sens à la MRC par le directeur général le 19 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-12-1032 Université du Québec à Trois-Rivières / Maîtrise en administration des affaires – Campus de Vaudreuil-Dorion / La gestion stratégique du marketing / Bourse 2019 en innovations sociales et environnementales**

CONSIDÉRANT l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1) qui permet à toutes municipalités locales d'accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), dans le cadre de son programme de Maîtrise en administration des affaires – Campus de Vaudreuil-Dorion, offre un cours en gestion stratégique du marketing où les étudiants doivent proposer des innovations sociales et environnementales pouvant s'autofinancer pour la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les projets seront tous présentés à la Ville et qu'il y a lieu d'encourager cette initiative éducative;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une bourse de 250 \$ soit remise au groupe d'étudiants qui s'est distingué par son projet en innovations sociales et environnementales dans le cadre du cours en gestion stratégique du marketing, session automne 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1033 Entente / Occupation temporaire du domaine public / Partie du lot 1 678 011 / Rue du Manoir / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande du gestionnaire de projet pour la société 2863-9839 Québec inc., propriétaire du Manoir Harwood, à l'effet d'occuper une partie du lot 1 678 011 correspondant à l'emprise de la rue du Manoir, le tout temporairement et aux fins d'y aménager un espace pour faciliter la construction du projet d'agrandissement du Manoir Harwood sur le lot 1 675 018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec 2863-9839 Québec inc. lui permettant d'occuper le domaine public temporairement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec 2863-9839 Québec inc. pour l'occupation d'une partie du lot 1 678 011, correspondant approximativement à 210 mètres carrés du 22 novembre 2019 au 22 août 2020 inclusivement, et ce, pour une contrepartie totale de 2 100 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**19-12-1034 Interruption du délai de prescription / 571, 7<sup>e</sup> Avenue**

CONSIDÉRANT la réception par la Ville d'un avis de réclamation lui reprochant des dommages à la fondation d'un bâtiment résidentiel sis au 571, 7<sup>e</sup> avenue en raison de la présence de racines d'arbres;

CONSIDÉRANT que le délai de prescription prévu à l'article 586 de la Loi sur les cités et villes pour intenter un recours expire le 13 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le rapport d'expert commandé par la Ville qui lui permettra, ainsi qu'à l'assureur, de prendre position sur cette question ne peut être complété avant l'expiration du délai de prescription;

CONSIDÉRANT les circonstances particulières de ce dossier;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente à l'interruption de la prescription à l'égard de l'avis de réclamation daté du 28 mai 2019 transmis par la propriétaire du 571, 7<sup>e</sup> avenue, et ce, pour une période maximale de six mois.

« ADOPTÉE »

**19-12-1035 Entente / Occupation permanente du domaine public / Réseau de transport métropolitain / Gare Vaudreuil / Lots 3 001 532, 3 001 533 et 4 874 623 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement complet de la Gare Vaudreuil nord incluant l'agrandissement et l'aménagement permanent du stationnement incitatif (environ 422 cases) et de la boucle d'autobus (16 quais) ainsi que la construction d'un deuxième quai ferroviaire et d'un centre de services du Réseau de transport métropolitain (exo);

CONSIDÉRANT que certains aménagements du projet empiètent sur une partie des lots 3 001 532, 3 001 533 et 4 874 623 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, appartenant à la Ville et représentant l'emprise de la rue Boileau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente pour l'occupation permanente du domaine public, le tout afin de régulariser les empiètements et préciser les responsabilités d'exo quant à l'entretien, aux réparations et au remplacement des aménagements du projet situés sur les parties de lots appartenant à la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec le Réseau de transport métropolitain (exo) pour l'occupation permanente du domaine public d'une partie des lots 3 001 532, 3 001 533 et 4 874 623 aux fins d'y autoriser l'empiètement d'aménagements reliés au projet de la Gare Vaudreuil, dont le texte sera substantiellement conforme au document reçu en date du 21 novembre 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-12-1036 Reconduction du bail / Projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le bail en cours entre la Ville et Sa Majesté la reine du Canada, pour l'occupation du parc Sabourin, de l'avenue Robert et d'une partie de l'avenue William, le tout dans le cadre la réalisation du projet de compensation dans les rapides de Vaudreuil, qui a pour but de compenser, en partie, les pertes d'habitat du poisson engendrées par les travaux relatifs au projet de Corridor du pont Samuel-De Champlain;

CONSIDÉRANT que la locataire n'a jamais occupé les avenues William et Robert;

CONSIDÉRANT que le bail se terminait le 31 décembre 2018, mais que la locataire a exercé l'option de reconduction d'une période additionnelle de 12 mois repoussant la fin du bail au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la locataire doit, à la fin du bail, remettre le parc Sabourin dans un état conforme à ce qui est prévu au paragraphe 11.1.1 et suivants du bail et que ces travaux de remise en état ne pourront être complétés par la locataire à l'expiration du bail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail afin de modifier les lieux loués et prolonger sa durée jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2020, le tout selon les mêmes termes et conditions;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement au bail avec Sa Majesté la reine du chef du Canada dont le texte sera substantiellement conforme à celui transmis par M<sup>e</sup> Chantal Leduc, notaire, en date du 26 novembre 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-12-1037 Modification de la garantie d'exécution / Résolutions 12-08-781 et 13-05-429 / PIIA / 1550 et 1650 rue Chicoine / Lot 5 785 028 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 12-08-781 autorisant l'exécution de travaux sur les lots 3 149 077 et 3 553 935, maintenant connus et désignés comme étant le lot 5 785 028, le tout conditionnellement au dépôt d'une garantie financière de 50 000 \$ par son propriétaire, Gestion immobilière Paul Rozon inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-429 autorisant la signature d'un acte de garantie hypothécaire;

CONSIDÉRANT l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville publié le 18 juin 2013 sous le numéro 20 039 494 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil;

CONSIDÉRANT que l'immeuble sera vendu incessamment et que le nouvel acheteur désire substituer cette garantie hypothécaire de 50 000 \$ par un dépôt de garantie du même montant en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette substitution ne cause aucun préjudice à la Ville et que l'acheteur sera tenu aux obligations prévues à la résolution 12-08-781;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une mainlevée totale afin de radier tous les droits inscrits à l'acte publié sous le numéro 20 039 494 au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil, le tout conditionnellement au versement par l'acheteur d'un montant de 50 000 \$ en dépôt de garantie en faveur de la Ville;

QUE le trésorier ou le trésorier adjoint soit autorisé à rembourser le dépôt de garantie financière lorsque le nouveau propriétaire aura exécuté les travaux prévus à la résolution 12-08-781, et ce, sur recommandation de la directrice du Service de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

**19-12-1038 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 novembre 2019**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 novembre 2019 totalisant un montant de 765 090,29 \$.

**19-12-1039 Direction générale / Contrat individuel de travail / Conseiller à la transition et à la planification stratégique / Autorisation de signature**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR tous les élus  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre M. Martin Houde et la Ville ainsi que tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2020.

« ADOPTÉE »

**19-12-1040 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 20 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-12-1041 Services des loisirs et de la culture / Embauche / Secrétaire-réceptionniste**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 20 novembre 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Érika Dagenais au poste régulier de secrétaire-réceptionniste au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 6 janvier 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 5, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Dagenais.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1042 Services des travaux publics / Embauche / Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 novembre 2019;



Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M<sup>me</sup> Annie Larrivée au poste régulier d'agente de bureau 2 au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 3 décembre 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 7, échelon 1 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il soit entendu que la période durant laquelle M<sup>me</sup> Larrivée a occupé temporairement le poste d'agente de bureau 2 au sein du Service des travaux publics sera considérée dans le calcul de la période d'essai prévue à la convention collective de travail en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Larrivée;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2020.

« ADOPTÉE »

### **19-12-1043 Services des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 27 novembre 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Joshua Lapierre-L'Heureux au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, au plus tôt à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il soit entendu que sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, à la suite de la période d'essai de 1 040 heures régulières de travail et de l'obtention du permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'entrée en fonction à titre d'employé régulier, M. Lapierre-L'Heureux pourra être confirmé dans son poste, les deux conditions devant être réunies;

QU'il est entendu que la date du premier jour travaillé à titre de journalier régulier saisonnier constitue la date d'ancienneté;

QUE l'adhésion de M. Lapierre-L'Heureux au régime d'assurance collective s'effectue à compter de la date du premier jour travaillé à titre de journalier régulier saisonnier, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Lapierre-L'Heureux.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

### **19-12-1044 Services de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 28 novembre 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Jean-François Thérien au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 30 mars 2020, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 6) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Thérien.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1045 Services de sécurité incendie / Confirmations de poste / Quatre pompiers**

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-987;

CONSIDÉRANT les évaluations de rendement effectuées par M. Mikaël Grenier, chef aux opérations du Service de sécurité incendie le 31 octobre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM Guillaume Lalonde, Alexandre Lefebvre, Olivier Richer et Rouslan Vaillancourt dans leur poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Lalonde, Lefebvre, Richer et Vaillancourt.

« ADOPTÉE »

**19-12-1046 Services des travaux publics / Confirmation de poste / Journalier régulier saisonnier**

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-450;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Janelle, chef de division – Entretien des espaces verts et des aires récréatives et Jean-Benoit Malenfant, contremaître – Parcs, espaces verts et événements, datée du 5 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Sébastien Blanchette dans son poste de journalier régulier saisonnier;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Blanchette.

« ADOPTÉE »

**19-12-1047 Services des travaux publics / Démission / Journalier régulier saisonnier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. David Desjardins, journalier régulier saisonnier au Service des travaux publics, datée du 11 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Desjardins, et ce, à compter du 22 novembre 2019;

QUE la Ville remercie M. Desjardins pour sa contribution et son implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

**19-12-1048 Comité de santé et sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 16 octobre 2019**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 16 octobre 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**19-12-1049 Comité de santé et sécurité du travail – cols bleus / Réunions du 10 septembre 2019 et du 5 novembre 2019**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER les procès-verbaux des réunions du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols bleus tenues le 10 septembre 2019 et le 5 novembre 2019 et que lesdits documents soient déposés aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

**19-12-1050 Renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique de Mondo In inc. pour les années 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. utilisé par le Service des arts et de la culture doit être renouvelé à compter de 2020;

CONSIDÉRANT qu'un renouvellement annuel comporte une augmentation du coût de 2,83 %, tandis qu'un renouvellement de trois ans représente une augmentation moyenne annuelle de 0,5 %;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de trois ans apporte une économie globale de 4 160,92 \$;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement du contrat de maintenance et de soutien technique du logiciel BiblioMondo de Mondo In inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022, et ce, aux coûts de 30 314,24 \$ (2020), 30 465,81 \$ (2021) et 30 618,14 \$ (2022), excluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1051 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions saison 2019 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil a remis au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 85 852,50 \$ soit remboursée au Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil pour les frais d'inscription de 1 554 athlètes à la saison 2019, le tout conformément à la liste soumise;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1052 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2019-2020 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de Volleyball Citadins a remis au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 5 445 \$ soit remboursée au Club de Volleyball Citadins pour les frais d'inscription de 48 athlètes pour la saison 2019-2020;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1053 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2019 / U14-2 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Charlie Pilon et Jordane Cloutier sont des athlètes d'âge mineur membre de l'équipe AA U14-2 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que ces athlètes ont participé aux Championnats provinciaux de Softball du 26 au 28 juillet 2019 à Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à l'Association de la balle rapide La Presqu'île à titre d'aide financière pour Charlie Pilon et Jordane Cloutier dans le cadre de leur participation à la compétition ci-dessus mentionnée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1054 Association de balle-molle mineure La Presqu'île / Championnats provinciaux de Softball Québec 2019 / U12 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Macha Dubé est une athlète des athlètes d'âge mineur membre de l'équipe AA U12 et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île n'offre pas cette catégorie;

CONSIDÉRANT que cette athlète a participé aux Championnats provinciaux de Softball du 26 au 28 juillet 2019 à Saint-Eustache;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture des preuves de participation des athlètes et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'île à titre d'aide financière pour Macha Dubé dans le cadre de sa participation à la compétition ci-dessus mentionnée;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1055 Octroi de contrat / Services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2.1 de la Loi sur les cités et villes qui permet de conclure une entente pour la fourniture de services avec un organisme à but non lucratif (OBNL) sans procéder par un processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé, par les résolutions 16-12-970, 17-11-958 et 18-12-1163, des contrats de service de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux à l'OBNL Placement Potentiel inc. pour les années 2017, 2018 et 2019 et que la qualité des services est satisfaisante;

CONSIDÉRANT l'offre de service provenant de Placement Potentiel inc. pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les prix soumis sont concurrentiels au marché;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée l'offre déposée par l'organisme Placement Potentiel inc., 111, avenue Donegani, Pointe-Claire (Québec), H9R 2W3, pour la fourniture de services de conciergerie et d'entretien ménager des bâtiments municipaux pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, et ce, pour un montant total de 132 530,20 \$, excluant les taxes applicables pour les bâtiments suivants :

- Hôtel de ville de Vaudreuil-Dorion, 2555, rue Dutrisac;
- Bibliothèque de Vaudreuil-Dorion, 51, rue Jeannotte;
- Caserne De Lotbinière, 85, route De Lotbinière;
- Caserne Forbes, 500, rue Forbes;
- Caserne Séguin, 401, rue Séguin;
- Ateliers municipaux de Vaudreuil-Dorion, 205, rue Valois;
- Le 190 Saint-Charles, 190, avenue Saint-Charles;
- Centre communautaire de la Maison Valois, 331, avenue Saint-Charles;

le tout en conformité avec le document de demande de prix TP-2019-008;

QUE le contrat soit accordé pour un an, soit l'année 2020.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1056 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-07 / Entretien du réseau d'égout, nettoyage des puisards et travaux sur demande**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'égout, nettoyage de puisards et travaux sur demande, quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 novembre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-07;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Sanivac (9363-9888 Québec inc.), 100, rue Huot, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot (Québec), J7V 7Z8, pour l'entretien du réseau d'égout, nettoyage de puisards et travaux sur demande au montant de 163 712,90 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-07;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020, avec une possibilité de quatre années optionnelles renouvelables une année à la fois.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1057 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-08 / Service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 15 novembre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-08;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 20 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Les Entreprises MST (9176-4829 Québec inc.), 260, boulevard Saint-Jean-Baptiste, Châteauguay (Québec), J6K 3C2, pour le service d'entretien préventif et correctif et d'amélioration des systèmes CVC des bâtiments municipaux, et ce, pour un montant de 263 580,19 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-08;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2020, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1058 Demande d'aide financière / Cadre pour la prévention des sinistres / Ministère de la Sécurité publique / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de construire des infrastructures pérennes pour la protection contre la crue des eaux;

CONSIDÉRANT que le Cadre pour la prévention des sinistres du ministère de la Sécurité publique prévoit une aide financière pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le projet visé satisfait aux exigences du programme susdit;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement et le chef de division – Génie soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière liée au Cadre pour la prévention des sinistres et à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**19-12-1059 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 / Règlement n° 1770**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 3 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de réhabilitation de la surface de roulement et de l'aqueduc d'une partie de la rue Valois entre la 8<sup>e</sup> Avenue et le passage piétonnier situé en face au lot 1 546 382 - appel d'offres n° 401-110-19-R1770.01 » totalisant un montant de 1 262,50 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1060 Autorisation / Demande au MELCC en vertu de l'article 22 (3<sup>o</sup>) de la LQE / Mon espace atelier / Lots 6 286 131 et 6 286 132**

CONSIDÉRANT le projet de construction de bâtiments sur les terrains portant les numéros civiques 180 et 190, rue Joseph-Carrier sis respectivement sur les lots 6 286 131 et 6 286 132 proposé par Mon espace atelier;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu des articles 22 (3<sup>o</sup>) et 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MELCC la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation.

« ADOPTÉE »

**19-12-1061 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien / Règlement n° 1752**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et l'installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien, onze soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 27 novembre 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division – Génie, neuf des onze soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-19-R1752.11;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction Emcon inc., 3145, rue Delaunay, Laval (Québec), H7L 5A4, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et l'installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien, et ce, pour un montant de 802 269,11 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE l'adjudication de ce contrat soit toutefois conditionnelle à la réception du certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1062 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 7, 9, 10 et 12 / Appel d'offres n° 401-110-17-34 / Entrepreneur général / Aménagement de l'avenue de la Fabrique / Règlement n° 1737**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 7, 9, 10 et 12 de l'entrepreneur général reliés au projet « Aménagement de l'avenue de la Fabrique - appel d'offres n° 401-110-17-34 » totalisant un montant de 33 705,14 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »



**19-12-1063 Octroi de contrat / Services professionnels du lauréat / Plans et devis / Services durant la construction / Pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le recours à un concours d'architecture pluridisciplinaire dans le cadre du projet de construction d'un pôle municipal sur le lot 4 559 873 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le concours se divise en deux étapes, la première étant la préparation et le dépôt des dossiers de candidatures et la seconde étant la préparation et le dépôt de prestations;

CONSIDÉRANT que quatre finalistes ont été retenus pour la deuxième étape du concours;

CONSIDÉRANT que le jury s'est réuni les 9 et 10 septembre 2019 afin de sélectionner un lauréat parmi les quatre finalistes;

CONSIDÉRANT que le jury a sélectionné l'équipe pluridisciplinaire dirigée par les architectes Lapointe Magne et associés / L'Œuf comme étant le lauréat du concours;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la signature du contrat de services professionnels avec le lauréat pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et la directrice du Service du Génie et de l'environnement soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de services professionnels à intervenir avec le lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire dont le texte sera substantiellement conforme à celui déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec en date du 8 avril 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les honoraires professionnels relatifs à ce contrat soient financés par le surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-12-1064 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 novembre 2019**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-12-1065 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 novembre 2019**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 novembre 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-11-181	2921, boulevard de la Gare / Construction commerciale / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012
CCU n° 19-11-184	3126, boulevard de la Gare / Enseigne à plat au mur, enseigne à plat sur la marquise, enseigne projetante sur la marquise et enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 365 810 / Zone C3-357
CCU n° 19-11-185	150, chemin des Chenaux / Projet de lotissement / Lot 2 437 680 / Zone H1-233

« ADOPTÉE »

**19-12-1066 Dérogation mineure / 111, rue Joseph-Carrier / Remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-11-179**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-11-179 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier, afin d'autoriser le remplacement du revêtement métallique existant sur l'ensemble des murs du bâtiment principal par des panneaux en acier en dérogation à l'une des conditions prévues à la résolution 19-09-804, autorisant un PPCMOI afin de permettre l'exploitation d'un concessionnaire d'automobiles usagées exclusivement à titre d'usage principal, qui exige que le revêtement soit remplacé par des panneaux en aluminium.

« ADOPTÉE »

**19-12-1067 PIIA / 111, rue Joseph-Carrier / Rénovation extérieure du bâtiment principal et réaménagement du site / Lot 5 960 387 / Zone C3-127 / CCU n° 19-11-180**

CONSIDÉRANT la recommandation CCU n° 19-11-180 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 111, rue Joseph-Carrier, le projet de rénovation extérieure du bâtiment principal et réaménagement du site, tel que présenté aux documents suivants :

- « Document architectural pour CCU », dossier 4097, feuillets 1 à 13, préparé par la compagnie Lussier Architectes, daté du 9 octobre 2019;
- « Plan de plantation / Mitsubishi\_Ville de Vaudreuil », dossier F00482A-003, AP-07, pages 1 et 2, préparé par la compagnie Fahey, en date du 28 juin 2019;

et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- modifier l'angle de projection des lampadaires en le redirigeant vers le sol;
- exiger une lettre de garantie bancaire équivalente à la valeur totale des travaux projetés de rénovation extérieure et d'aménagement du site prévus au permis de rénovation, le tout afin de garantir l'exécution desdits travaux et permettre l'occupation des lieux par le nouveau concessionnaire automobile avant la fin des travaux de rénovation et d'aménagement du site.

« ADOPTÉE »

**19-12-1068 Dérogation mineure / 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Superficie de deux enseignes / Lot 5 397 383 / Zone C3-307 / CCU n° 19-11-182**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes afin d'autoriser deux enseignes à plat au mur d'une superficie de 32 mètres carrés en dérogation à l'article 2.2.20.8.3.2 b) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une enseigne d'une superficie maximale de 15 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-11-182 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 55, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

**19-12-1069 Dérogation mineure / 3126, boulevard de la Gare / Enseigne à plat sur la marquise et enseigne projetante / Lot 4 365 810 / Zone C3-357 / CCU n° 19-11-183**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3126, boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-11-183 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 15 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3126, boulevard de la Gare, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne à plat sur la marquise dépassant partiellement devant une fenêtre et d'une enseigne projetante perpendiculairement au bâtiment fixée à la marquise en dérogation à l'article 2.2.20.5.1 du Règlement n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

**19-12-1070 PIIA / Boulevard de la Gare / Remblai du marais et du marécage et abattage d'arbres / Lot 3 001 529 / Zone C3-357 / CCU n° 19-11-186**

CONSIDÉRANT la recommandation 19-11-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville reporte, à l'égard du lot 3 001 529 ayant front sur le boulevard de la Gare, l'analyse du dossier tant que le requérant n'aura pas soumis un projet de construction conforme à la réglementation.

« ADOPTÉE »

**19-12-1071 Convention de financement / Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal 2019-2021 / Projet de l'Atelier Paysan / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-664 ratifiant le dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) au profit du projet l'Atelier Paysan dans le cadre du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (2019-2021);

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite assujettir le versement de ladite aide à certaines conditions contenues dans un projet de convention reçu par la Ville le 19 novembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général, M. Olivier Van Neste, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, une convention de financement du projet l'Atelier Paysan substantiellement conforme au projet reçu le 19 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-12-1072 Mandat à Nature-Action Québec / Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes (2018-2023) / Fondation de la faune du Québec / MELCC / Contrôle du nerprun au boisé de Charlot**

CONSIDÉRANT l'importance et la richesse en biodiversité du boisé de Charlot;

CONSIDÉRANT que le nerprun, un arbuste considéré comme une espèce exotique envahissante, est en train de coloniser le boisé;

CONSIDÉRANT que le Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) par le biais de la Fondation de la faune du Québec (FFQ) offre une aide financière pour des projets visant à réduire les menaces et les impacts des plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et l'intégrité des milieux naturels du Québec;

CONSIDÉRANT que le volet 1 (Contrôle de plantes exotiques envahissantes et restauration) de ce programme permet à tout organisme d'obtenir une subvention représentant 70 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 70 000 \$;

CONSIDÉRANT l'offre de service en formule « Clé en mains » par lequel l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec (NAQ) s'oblige à présenter une demande d'aide financière d'ici le 15 janvier 2020 pour le projet « Contrôle du nerprun au boisé de Charlot » si la Ville s'engage à assumer 30 % des coûts du projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité environnement datée du 26 septembre 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à NAQ de présenter une demande d'aide financière à FFQ dans le cadre du volet 1 du programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;

QUE la Ville s'engage à assumer 30 % du coût total du projet Contrôle du nerprun au boisé de Charlot, et ce, pour un maximal de 30 000 \$.

(Budget 2020)

« ADOPTÉE »

**19-12-1073 Adoption / Règlement n° 1694-31 (RMH 330) / Stationnement / Interdictions de stationnement / Rue des Aubépines**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1694-31 a été déposé à une séance tenue le 18 novembre 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-31 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue des Aubépines ».

« ADOPTÉE »

**19-12-1074 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 novembre 2019.

« ADOPTÉE »

**19-12-1075 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**19-12-1076 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**19-12-1077 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 18 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Céline Chartier, mairesse suppléante

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe